

Département du Pas-de-Calais

MAIRIE DE GRENAY

Arrondissement de Lens

Canton de Wingles

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du jeudi 12 février 2026

Nombre de conseillers en exercice : 26

Date de la convocation à la réunion : vendredi 6 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 12 février à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en salle des mariages sous la présidence de Madame Christelle BUISSETTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins cinq jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la réglementation en vigueur.

Présents : (22) Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jacky COEUGNIET, Madame Muriel KRAMARCZYK, Madame Nathalie LEROY, Monsieur Patrick MANIA, Madame Carole BOUCHEZ, Monsieur Bernard JOSIEN, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Jean-Luc DELASSUS, Monsieur Jacques GRZES, , Madame Danielle DUPONT, Madame Nathalie FELIX, Madame Sandrine RANSON, Madame Magalie DEBARGE, Monsieur Julien VOULIOT, Monsieur Daniel DELENCLOS, Madame Mélanie TAHON, Monsieur Jimmy ROUFFELAERS, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur David LEFEBVRE, Monsieur Antoine IBBA, et Madame Daisy DUVEAU

Excusés : (4) Madame Patricia SCHIRRU (a donné procuration à Monsieur Jacky COEUGNIET), Madame Cathie WASIKOWSKI (a donné procuration à Madame Nathalie LEROY), Madame Annie FOMBELLE (a donné procuration à Monsieur Jean-Luc DELASSUS), Monsieur Fabien DEVILLE (a donné procuration à Monsieur Vincent TENTELIER)

Absents : (0)

Madame Muriel KRAMARCZYK est élue comme secrétaire de séance.

2026-09 : Convention d'occupation d'un terrain communal

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la gestion municipale et énumérant les domaines dans lesquels le conseil municipal peut déléguer une partie de ses pouvoirs à la Maire,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 6 juillet 2023 portant application de l'article susvisé,

Vu l'article 5 permettant à la Maire de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Vu la demande de Monsieur Kévin Marquis, domicilié pour une mise à disposition d'un terrain communal non aménagé, jouxtant son habitation située 107, rue Arthur-Lamendin sur une parcelle d'une contenance de 321 m², repris au cadastre sous le n° 544 de la section AE,

SLOW

Considérant l'engagement pris par ce dernier de maintenir le terrain en bon état d'entretien,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide,

Article 1 : de louer à compter du 01 avril 2026 au 31 mars 2027 et de renouveler par tacite reconduction, par périodes successives d'un an, sauf dénonciation par l'une des parties dans les conditions prévues au contrat, au profit de Monsieur Marquis, un terrain non aménagé, propriété communale, situé à l'angle des rues Lamendin et du Périgord, repris au cadastre sous le n°544 de la section AR, d'une contenance de 321 m².

Article 2 : de fixer comme suit les conditions de mise à disposition du terrain, à savoir :

-La contrepartie est fixée par l'engagement d'utiliser le terrain en jardin d'agrément et de le maintenir en parfait état d'entretien.

Article 3 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité.

Pour extrait conforme au Registre

La Maire,

Christelle BUISSETTE
Maire de GRENAY
16 févr. 2026

La secrétaire de séance,
Muriel KRAMARCZYK

